

RÉSOLUTION 2023-04

MAINTIEN DE L'ÉDUCATION SEXUELLE EN TANT QUE PROGRAMME DISTINCT

ATTENDU QUE tant le programme actuel que le nouveau programme d'Éducation sexuelle font preuve de lacunes en matière de matériel et de ressources aisément accessibles aux enseignants, ce qui résulte en une éducation incohérente à l'endroit des étudiants, puisque les enseignants doivent produire ou trouver leurs propres matériel et ressources; et

ATTENDU QUE tant le programme actuel que le nouveau programme d'Éducation sexuelle font preuve de lacunes en matière de matériel et de ressources que l'on peut partager avec les parents et les tuteurs, les prévenant d'être en mesure de préparer leurs enfants pour les conversations extrêmement personnelles et sensibles en la matière, et en les rendant plus inquiets du contenu que l'on enseigne; et

ATTENDU QUE ni le programme actuel ni le programme d'Éducation sexuelle que l'on propose n'offrent des leçons distinctes axées sur le genre, ce qui rend les étudiants inconfortables et/ou intimidés à un tel point qu'ils évitent d'être honnêtes et de poser les questions importantes qu'ils pourraient avoir; et

ATTENDU QUE l'ajout du programme d'Éducation sexuelle dans le nouveau programme *Culture et citoyenneté au Québec* vient augmenter les chances que cette matière soit enseignée par des enseignants qui ne sont pas qualifiés ou qui ne sont pas confortables à enseigner dans ce domaine, affectant ainsi la qualité de l'éducation que les enfants reçoivent; et

ATTENDU QUE l'ajout du programme d'Éducation sexuelle dans le nouveau programme *Culture et citoyenneté au Québec* rendra la tâche plus difficile aux parents qui souhaitent être exclus de certaines leçons.

IL EST RÉSOLU QUE la **Fédération québécoise des associations foyers-écoles inc.** recommande que le ministre de l'Éducation du Québec maintienne le programme d'Éducation sexuelle en tant que programme distinct; et

IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE la **Fédération québécoise des associations foyers-écoles inc.** recommande que le ministre de l'Éducation du Québec revienne au fait que la portion portant sur la biologie du programme soit enseignée par des professionnels médicaux dans le cadre de leçons axées sur le genre; et

IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE la **Fédération québécoise des associations foyers-écoles inc.** exhorte le ministre de l'Éducation du Québec de prévaloir les parents avec un guide détaillé du programme – tant en anglais qu'en français – et un processus plus transparent et accessible d'exemption.